

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 004-5360/19/BM

■ Approbation d'une convention avec l'association "La Cité des Métiers" pour la mission d'organisation d'un forum emploi et découverte des métiers dans le cadre du Salon Nautique "Les Nauticales" de La Ciotat en 2019

MET 19/10027/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des métropoles les plus compétitives, notamment au regard des potentiels en matière d'emploi. Cependant, à ce jour la Métropole Aix-Marseille-Provence compte environ 60 000 emplois de moins que d'autres métropoles similaires et le nombre de chômeurs y demeure supérieur à la moyenne nationale. Pourtant, le nombre d'emplois créés au cours des dix dernières années (6 000 par an), augmente plus vite qu'ailleurs. Mais cela ne suffit pas.

Il convient de soutenir et accélérer le développement des filières d'excellence historiques et émergentes pour réduire le déficit d'emplois. En effet, le dynamisme de l'économie métropolitaine repose en grande partie sur la présence de six filières historiques en expansion (aéronautique-mécanique, maritime et logistique, santé, industries numériques et créatives, énergie-environnement, art de vivre et tourisme). Leur développement est une priorité métropolitaine. Des travaux récents estiment que ces six filières représentent un potentiel de 20 000 créations d'emplois d'ici 2030.

Partie intégrante de ces 6 filières d'excellence, les activités maritimes regroupent de nombreux secteurs économiques générateurs d'emplois, des plus traditionnels aux plus innovants : pêche, port commercial et industriel, réparation navale et grande plaisance, nautisme, tourisme,...

Consciente de ce potentiel et des enjeux qui s'exercent sur son littoral, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est d'ailleurs engagée dans l'élaboration d'un livre bleu afin de définir la stratégie de

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

développement et d'action pour les prochaines années. L'emploi et la formation dans ces secteurs à forts potentiels de développement est un des axes majeurs de l'ambition métropolitaine.

Fort du succès de la première édition du forum dédié à l'emploi, la formation et à la découverte des métiers organisé en 2018, dans le cadre du Salon Nautique « Les Nauticales », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite reconduire cette manifestation en 2019.

Le concept de Cité des Métiers, né en 1993, émane de celui de la Cité des Sciences et de l'Industrie, avec pour vocation de rendre accessible à tous l'information sur l'évolution des professions, des métiers, de la vie professionnelle.

Organisée autour de pôles, chaque Cité accueille le public de façon anonyme et gratuite, avec des espaces de conseil, de documentation et de cyber-info.

Le Label Cité des Métiers définit le cadre d'intervention et les missions d'une Cité des Métiers : un espace œuvrant dans l'esprit du service public ; des services centrés sur les besoins des usagers ; une autonomisation de l'utilisateur, acteur de sa vie professionnelle ; l'interaction du conseil et d'espaces ressources ; un rôle de plate-forme et de mise en réseau des acteurs de l'emploi sur le territoire. La Cité des Métiers de Marseille et de PACA a obtenu en 2005 le Label « fonctionnement » Cité des Métiers, certifiant la conformité du système existant et la qualité des prestations fournies (après avoir obtenu le Label « projet » en 2002).

Pour réaliser ses missions, la Cité des Métiers s'appuie sur une alliance de compétences et de ressources apportées par des partenaires aux vocations complémentaires. Ceux-ci conjuguent ainsi leurs efforts pour accueillir le public, l'informer et l'aider à construire leur parcours professionnel.

Dans ce contexte du salon nautique « les Nauticales », La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur propose d'assurer l'organisation et le pilotage d'un salon emploi sur les métiers de la mer à La Ciotat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de développer l'attractivité des métiers d'une filière économique importante pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et de faciliter l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi ;

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

- L'intérêt à soutenir une filière économique présentant de fortes perspectives d'évolution sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une participation financière de 15.000 euros TTC à l'association Cité des Métiers de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation d'un forum emploi et découverte des métiers dans le cadre du Salon Nautique « Les Nauticales » de La Ciotat.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l'attribution de cette participation.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement 2019 de la Métropole, fonction 65, nature 6185.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions concourant à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ